

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

25 février 1993 - n° 1117
Hebdomadaire romand
Trentième année

Petits et grands cadeaux

Les journalistes sont gens courtisés dont on sait qu'ils apprécient cadeaux et attentions. Leurs syndicats, dont le Conseil de la presse dénonce pourtant régulièrement ces pratiques, vont même jusqu'à en favoriser certains: les membres de la Fédération suisse des journalistes (FSJ) ont droit à un rabais substantiel lors de la location de voitures chez Hertz... Et c'est la FSJ qui fournit à Hertz les adresses de ses membres. Comme c'est la FSJ qui organise les commandes d'abonnements généraux CFF à prix réduits. Pour rester dans le domaine des déplacements, les journalistes peuvent aussi acheter leur abonnement demi-tarif pour 25 francs par an et jouissent de rabais importants (jusqu'à 50%) dans la plupart des compagnies aériennes.

On ne donne jamais un cadeau sans raison, que ce soit en remerciement de services rendus ou dans l'espoir de se voir bien traité, ou au moins ménagé, par les journalistes qui en ont bénéficié. Mais même importants, ces cadeaux, distribués ouvertement à tous, ne sont pas les plus compromettants. Ils profitent d'ailleurs autant aux rédactions, qui font grâce à eux des économies sur leurs frais de déplacement, qu'aux journalistes eux-mêmes, qui en bénéficient pour leurs déplacements privés.

Le Conseil de la presse de la FSJ a récemment enquêté sur la manière de travailler des rubriques sportives, touristiques et automobiles des journaux suisses. Ses conclusions, qui sont parues dans *Telex* n° 1/93, sont contradictoires: d'un côté, le conseil constate que presque toutes les rédactions acceptent des voyages touristiques gratuits, des invitations à de luxueuses conférences de presse dans les pays de production des voitures ou les cadeaux des «parrains» de compétitions sportives. Ces pratiques sont d'ailleurs devenues tellement courantes que nombre de petits journaux, s'ils devaient prendre les frais à leur charge, ne pourraient plus proposer à leurs lecteurs de rubriques auto ou touristiques ou devraient limiter leurs reportages sportifs à l'étranger. Probablement à cause de cette dépendance, le Conseil de la presse ne réclame pas le

refus par les rédactions de tout cadeau ou invitation, mais édicte quelques recommandations et lignes directrices qui les officialisent. Une attitude des plus floues, qui ne changera probablement rien aux pratiques actuelles. On y lit par exemple: «Les rubriques touristiques doivent accepter des invitations à des voyages de préférence émanant des pays ou des compagnies nationales d'aviation plutôt que d'entreprises privées de la branche. Dans ce cas en effet, elles sont moins exposées à devenir complices d'opérations de propagande touristique».

S'il est compréhensible, dans un autre domaine, que le conseil ne demande pas de renoncer aux voitures mises à disposition des journalistes pour les tests — les tests ne pourraient plus avoir lieu, on s'étonne qu'il ne se prononce pas sur les conférences de presse-voyages offerts à ces mêmes journalistes lors de la présentation d'un nouveau modèle ni sur les rabais dont ils bénéficient à l'achat d'une voiture.

Le conseil a cherché dans ses recommandations à ménager les petites entreprises de presse. Mais il faut tout de même s'interroger sur la valeur de reportages touristiques dont les thèmes sont choisis uniquement en fonction des cartons d'invitation reçus.

L'étanchéité absolue qui devrait exister entre les parties rédactionnelle et publicitaire pour garantir l'indépendance des journalistes est un principe de plus en plus difficile à appliquer pour les publications modestes — et en Suisse, à quelques exceptions près, il n'y a que de petits journaux. Mais à défaut de pouvoir garantir cette étanchéité, les journalistes pourraient s'appliquer à eux-mêmes la transparence qu'ils réclament des politiciens, ceux-ci étant sommés d'annoncer les liens qui risqueraient de compromettre le libre exercice de leur mandat. Car si les journaux n'arrivent vraiment pas à se passer des petits et grands cadeaux dont profitent leurs journalistes, le lecteur a le droit d'en être informé.

Portraits de groupes avec dame

Les élections genevoises de l'automne se préparent: les écologistes ont été les premiers à désigner leur candidat au Conseil d'Etat en la personne de Laurent Rebeaud. Les socialistes devront faire des choix douloureux. Qu'ils cèdent à la facilité, et ils risquent de faire le jeu de leurs partenaires ou celui de la droite.

(jpb) Avant les élections cantonales qui auront lieu cet automne, les grandes manœuvres ont commencé dans les partis politiques. La situation est particulièrement délicate au parti socialiste, qui dispose de trois candidats pour deux sièges au Conseil d'Etat.

Entente ou combat ?

A droite, la situation n'est pas encore vraiment décanlée. Liste d'entente pour confirmer ou renouveler les cinq sièges actuels, liste de combat pour éliminer les deux socialistes de l'exécutif ou bataille en ordre dispersé ? Le démocrate-chrétien Dominique Föllmi a ouvert le jeu en annonçant son retrait après huit ans, mais un soutien des libéraux à une nouvelle candidature de sa part n'était d'ores et déjà pas acquis. On peut tenir pour certaine la candidature du démocrate-chrétien Jean-Philippe Maitre, pour un troisième mandat, et du radical Guy-Olivier Segond, pour un deuxième mandat. Quant aux libéraux, ils sont dans la situation inconfortable d'être le plus fort parti du Grand Conseil, où ils occupent un rôle d'opposition symétrique à celui du parti du travail, mais de se retrouver avec deux conseillers d'Etat sortants dont c'était le premier mandat: Claude Haegi, insinifiant, et Olivier Vodoz, qui pourrait bien, comme son prédécesseur François Picot en 1973, tirer la conclusion de son échec à l'exécutif et laisser la place à la députée Martine Brunschwig Graf, qui aura moins d'états d'âme.

La reconquête d'une identité écologiste

A droite encore, la grande inconnue de ce scrutin c'est le comité Halte aux déficits, épée de Damoclès suspendue au-dessus de la classe politique aux prises avec le rétablissement des finances publiques: va-t-il se contenter des armes du référendum et de l'initiative ou présentera-t-il une liste au Grand Conseil

et des candidats au Conseil d'Etat ?

Hors des partis bourgeois, le parti écologiste s'est lancé le premier et tente, avec la candidature de Laurent Rebeaud, de reconquérir, dans l'alliance renouvelée avec les socialistes et le parti du travail, une identité qui tendait à disparaître derrière la gauche classique. Mais c'est au parti socialiste que se déroule actuellement une confrontation qui, pour être courtoise, feutrée et sans enjeu politique, n'en est pas moins cruciale.

Procédure socialiste: votes en cascade

Arrivé au terme de trois mandats, Christian Grobet sollicite une dérogation, prévue par les statuts, pour en briguer un quatrième. Après deux mandats, Bernard Ziegler souhaite normalement en accomplir un troisième. Et Micheline Calmy-Rey, ancienne présidente du parti cantonal, députée chevronnée et actuelle présidente du Grand Conseil qu'elle s'appête à quitter, se présente elle aussi. Annoncé depuis longtemps, ce scénario s'est confirmé sans surprise; on peut déjà faire l'inventaire des cas de figure pour la suite, c'est-à-dire l'assemblée ouverte à tous les membres cotisants qui tranchera le 20 mars.

Selon la procédure prévue par les statuts (et appliquée en 1981 pour constituer la liste composée d'un sortant se présentant pour un sixième mandat, André Chavanne, et d'un nouveau candidat, Christian Grobet), l'assemblée devra d'abord voter, à la majorité des deux-tiers, pour savoir si elle accorde une dérogation à Christian Grobet en lui permettant de se présenter ou non. Dans un deuxième vote, l'assemblée décidera si elle présente deux ou trois candidats. Enfin, elle élira les candidats. Mais les trois questions sont bien sûr intimement liées.

La tentation, c'est la liste à trois. Elle

évite élégamment d'avoir à choisir entre des personnes, situation probablement encore plus douloureuse au parti socialiste qu'ailleurs. Elle peut même se donner un petit air offensif (ne pas se contenter des deux sièges actuels) et démocratique (offrir le choix au peuple). Mais c'est une solution risquée: que les écologistes et le parti du travail refusent de faire liste commune dans ces conditions, et la droite n'aura jamais eu autant de chances de faire élire un Conseil d'Etat monocolor; s'ils acceptent au contraire de faire liste commune, alors il y a un réel danger que l'électorat socialiste serve de tremplin à Laurent Rebeaud en battant des records de biffage; et les femmes auront une fois de plus l'impression d'avoir été utilisées (notamment si la décision de présenter trois candidats ne tient que jusqu'à l'annonce des résultats de l'élection au Grand Conseil qui, à Genève, précède d'un mois celle du Conseil d'Etat).

Ziegler - Calmy-Rey: renouveau dans la continuité

Reste la liste à deux. Quelques-uns, dont le conseiller national Nils de Dardel, sont tentés de sacrifier Bernard Ziegler afin de présenter ensemble Christian Grobet et Micheline Calmy-Rey. Ce serait un peu la répétition du scénario de 1980-81, où c'est Donzé qui se retirait après quinze ans et Chavanne qui continuait jusqu'à vingt-quatre ans avec Grobet. Mais il y a deux grandes différences: Ziegler se représente, et il n'a fait que huit ans au gouvernement dont il est considéré comme l'élément le plus solide et le plus efficace. L'évincer serait une curieuse manière de le remercier.

Au travers de la dérogation à Christian Grobet, la question sera donc bien entre sa candidature et celle de Micheline Calmy-Rey: le tandem Grobet - Ziegler pour la troisième fois ou le renouvellement dans la continuité avec le couple Ziegler - Calmy-Rey.

En refusant de se retirer après douze ans d'un mandat riche et tumultueux dont il peut légitimement être fier, Christian Grobet s'inscrit dans la grande tradition des magistrats socialistes qui constituent trop souvent un couvercle empêchant le renouvellement naturel du personnel politique (et, dans le cas précis, l'ouverture aux femmes); il confirme à son corps défendant la justesse du mécanisme de limitation de la durée des mandats inscrit dans les statuts du parti socialiste. ■

La faute aux accapareurs

Le sol est un bien inextensible, mais il n'est pas si rare qu'on veut bien le dire. Et dans tous les cas, le marché est incapable de fixer un juste prix.

(jd) La récession frappe durement le secteur de la construction. Et les milieux intéressés revendiquent à cor et à cri des mesures susceptibles de relancer cette branche en difficulté: baisse des taux d'intérêt, simplification des procédures d'autorisation et allègement des réglementations, investissements accrus des collectivités publiques, extension des zones à bâtir notamment.

Par contre le silence radio règne à propos des prix du sol. Or c'est précisément ce facteur qui rend difficile la construction de logements à loyers abordables et met en danger la place industrielle helvétique: ici le prix du terrain équipé est vingt fois supérieur à celui pratiqué dans la Communauté européenne. Globalement, le terrain à bâtir en Suisse coûte 300 milliards de trop. Tel est le constat décapant de Hannes Wüest, un aménagiste considéré comme le meilleur connaisseur du marché de la construction et de l'immobilier et l'auteur de

deux ouvrages de référence (*Bauwerk Schweiz* et *Bauland Schweiz*).

Occuper les zones à bâtir

Interrogé par le *Tages Anzeiger* (19 février 1993), Hannes Wüest rejette l'idée d'agrandir encore les zones à bâtir: si l'on tient compte du volume inutilisé dans les bâtiments existants, notamment les greniers, il y a là de quoi répondre à la demande pour les vingt-cinq prochaines années. De plus la zone construite n'est utilisée qu'à 40%; une augmentation à 50% est tout à fait envisageable sans dommage pour l'aménagement et les conditions de vie des habitants. Enfin et surtout, il faut rappeler l'existence de zones de réserve, une superficie équivalente à 80% de la zone à bâtir. Ajoutons qu'aujourd'hui plus de 3 millions de mètres carrés de bureaux attendent preneur, sans parler des friches industrielles et artisanales qui ne cessent de croître. Bref, le parc immobi-

lier actuel et la surface des zones à bâtir suffisent largement aux besoins présents et futurs du pays que ce soit pour les activités économiques ou le logement. Dans ces conditions, le prix du sol devrait chuter. Il a effectivement baissé — de 60% environ pour les terrains industriels et de près de 30% pour l'habitat —, mais insuffisamment d'un point de vue économique. Hannes Wüest le démontre par un calcul simple. Au prix du marché (350 fr./m²), la zone à bâtir (2 milliards de mètres carrés) pèse 700 milliards de francs. Si l'on ajoute la valeur d'assurance des immeubles (1800 milliards), le capital immobilier helvétique se monte à 2500 milliards. Pour rentabiliser ce capital à un taux de 7%, il faut consacrer la moitié du produit national, un non-sens.

Le mètre carré à 160 francs ?

S'il existait un véritable marché immobilier, c'est-à-dire si tous les terrains constructibles étaient disponibles sur le marché, le prix moyen du mètre carré ne devrait pas dépasser 160 francs. En effet la valeur intrinsèque du parc immobilier peut être estimée à 1875 milliards de francs — la moyenne entre la valeur vénale (2500 milliards) et la valeur de rendement (1250 milliards). Soustraction faite de la valeur de remplacement des bâtiments (environ 1500 milliards), il reste 325 milliards pour le terrain, soit 160 francs le mètre carré.

Mais le marché ne fonctionne pas. Parce que dans l'esprit des propriétaires fonciers, le prix du sol ne peut évoluer qu'à la hausse, trop de terrains sont gelés, soustraits à la construction dans l'attente d'un gain plus important; même la baisse récente ne fait que conforter cette idée. Ce qui fait dire à Hannes Wüest que la fonction première du terrain à bâtir n'est pas la construction mais la spéculation. Le mythe de la rareté du sol et les prix artificiellement élevés immobilisent des capitaux importants, ceux-là même qui sont indisponibles pour la construction de logements bon marché, pour la rénovation, pour la création d'emplois dans l'industrie. Pour revitaliser le marché immobilier, Wüest préconise l'imposition des terrains non utilisés à une valeur de rendement fictive; il suggère également une politique beaucoup plus dynamique des collectivités locales qui, en mettant à disposition leurs bien-fonds, par exemple en droit de superficie, accroîtraient l'offre et contribueraient à faire chuter les prix. ■

Ne les jugez pas sur leur mine

(cb) Par deux fois la *Tribune de Genève* a jeté un pavé dans la mare des tabous politiques. Elle a tout d'abord publié assez brutalement une évaluation de l'activité des sept conseillers d'Etat actuels, sur la base d'une enquête auprès de députés et de hauts fonctionnaires. Elle a récidivé en présentant le gouvernement qu'elle souhaitait voir élu cet automne, éliminant au passage trois magistrats en fonction qui n'avaient pas annoncé leur retrait volontaire (Dominique Föllmi devait le faire une semaine plus tard). Si l'on peut discuter certaines de leurs conclusions, ces deux articles reflètent assez bien l'opinion de la classe politique en-dehors de tout esprit étroitement partisan, et à ce titre ils méritent d'être pris en compte.

La démarche est relativement nou-

velle et intéressante. La presse d'opinion, quand elle avait encore pignon sur rue, jugeait les magistrats selon sa grille partisane. Aujourd'hui la presse dite d'information se trouve plutôt dépourvue lorsqu'il s'agit d'évaluer l'action des conseillers d'Etat puisqu'elle se limite pour l'essentiel à rendre compte des inaugurations et à répercuter les conférences de presse que multiplient à l'envi les chefs de départements pour présenter leurs projets, réels ou fictifs. Cette couverture événementielle favorise bien sûr les effets d'annonce dont sont friands les magistrats. Mais ce n'est pas sur la base de telles «informations» que le citoyen peut se forger une opinion valable.

A l'avenir on souhaiterait que la presse couvre de manière plus substantielle et critique l'action des membres de l'exécutif, de manière à ce que les lecteurs puissent procéder eux-mêmes à l'évaluation et au classement nécessaires à l'exercice de leurs droits politiques.

Non, pour la troisième fois

(ge) Treize mois après le rejet massif (par 56% des voix) de l'initiative de la Protection suisse des animaux, et huit ans après le rejet de l'initiative Weber (par plus de 70% des voix), voici venir la troisième votation sur la vivisection, initiative la plus extrême, puisqu'elle exige l'arrêt de toute expérimentation animale sans délais ni exceptions. Cette initiative présente comme caractère nouveau une attitude explicitement anti-recherche, et n'est plus basée, comme les précédentes, sur des considérations de souffrances infligées aux animaux.

Alors qu'elle n'est guère défendable (seul le parti écologiste appelle à voter oui), l'initiative «anti-vivisection» sur laquelle nous avons à nous prononcer peut être considérée comme l'expression d'un malaise face à la recherche médicale. Trois aspects au moins de ce malaise méritent discussion: la justification de l'utilisation d'animaux, le contrôle politique de la recherche et enfin les dangers de la recherche provenant de ses échecs.

Initiatives efficaces

Le «contrôle» de la recherche se fait par le biais de l'allocation d'argent au FNRS, et par le biais de vétérinaires ou commissions cantonales pour les protocoles d'utilisation d'animaux. Mais peut-

on aller plus loin et influencer les sujets et les méthodes de la recherche ? A première vue, les initiatives anti-vivisection semblent être efficaces pour remettre la science dans le bon chemin, puisque depuis le début des années huitante, coïncidant avec l'introduction de lois de protection d'animaux, l'utilisation d'animaux en laboratoire a diminué de moitié. Pourquoi ne pas pousser les scientifiques à abandonner totalement cette utilisation ?

La diminution s'explique d'une part par l'introduction de nouvelles techniques: par exemple le criblage direct de banque de gènes pour l'identification d'une nouvelle protéine rend inutiles les efforts héroïques où il fallait 30 000 têtes de veau pour isoler un facteur hypophysaire; d'autre part, une meilleure intégration des statistiques dans la planification des expériences a permis aussi de réduire le nombre d'animaux. Mais aucune lignée cellulaire immortalisée, aucun conceptus mis en culture, aucune bactérie recombinante, aucune simulation sur ordinateur ne peut remplacer l'expérience in vivo, lorsque se pose la question: «Cette nouvelle substance n'a-t-elle pas des effets secondaires indésirables et est-elle vraiment efficace ?» Une expérience bâclée, ce n'est pas celle qui utilise 48 plutôt que 36 rats, mais celle qui ne produit pas de résultats.

Le scientisme n'est pas mort

Finalement, circulent les affirmations, vérifiées parfois, que les médicaments provoquent infirmités, décès, favorisent des maladies existantes, asthme, diabète... et même le sida (lire l'encadré). La vague anti-science se nourrit aussi des «échecs» de la science. Combien de fois n'a-t-on pas annoncé un traitement contre le sida au début des années huitante ? Peut-être a-t-on proclamé trop rapidement la mort du scientisme, car il n'est pas clair, pour la plupart des

gens, qu'il n'y a pas de solution définitive aux problèmes importants. Nous n'avons vaincu totalement ni la malaria, ni la tuberculose, ni même la broncho-pneumonie. Mais quand la pénicilline fut trouvée, n'a-t-on pas annoncé la mort de tous les microbes ? Certes, et devant la déception, l'on adopte une attitude fondamentaliste: puisque la science ne fait que déplacer les problèmes, arrêtons tout ! Le dialogue avec les fondamentalistes sera un dialogue de sourds; mais la lutte pour la santé ou contre la maladie n'est jamais terminée; continuons donc à développer de nouveaux antibiotiques pour la nouvelle vague de microbes, et des traitements de l'arthrose pour ceux qui ont survécu à la polio.

Il est malhonnête, comme le fait le comité d'initiative, d'accuser la recherche de faire augmenter le nombre de maladies cardio-vasculaires et rhumatismales, qui sont pour une grande partie liées au vieillissement de la population, succès précédent de la médecine et de l'hygiène.

L'initiative s'appuie sur «l'inadaptabilité» des modèles animaux à l'homme; on pourrait accumuler des milliers d'exemples de la profonde et intime adaptabilité, au contraire, même si des cas existent où l'on a court-circuité expressément l'expérimentation animale. Mais de telles accélérations posent nombre de problèmes, scientifiques (comment évaluer ? avec quelle population de contrôle ?), éthiques (les patients comme cobayes). Une partie de ces expérimentations serait également interdite en cas d'acceptation de l'initiative.

Une voix morale

Le débat sera laid; déjà du côté initiateurs, on fait circuler d'infâmes affiches qui juxtaposent posters d'Amnesty International et d'animaux effrayés; du côté opposants, on mentionne que le comité d'initiative est peuplé d'étrangers, qu'on ne respecte pas les décisions populaires, que les Médecins pour l'abolition de la vivisection ne regroupent qu'au plus 2% des médecins suisses. Donnons le dernier mot à Jean-Marie Domenach, auteur notamment d'*Une Morale sans moralisme*: «Tonner contre la technique et la science, mettre en accusation Galilée, Descartes et Einstein, c'est faire œuvre littéraire, au mieux poétique, sûrement pas éthique. Notre devoir envers l'humanité passe par la maîtrise de la technique, et non plus par la maîtrise technique de la nature et de la vie». ■

Sida et recherche

Un Dr C.T. Schaller, (*Basler Zeitung* du 13.2.93), dans une annonce en faveur de l'initiative affirme: «*Beaucoup de personnalités scientifiques expliquent (...) que le virus du sida a été créé par erreur lors de manipulations génétiques sur des singes*». Devant une épidémie, on cherche toujours des boucs émissaires. D'abord, l'hypothèse était que des indigènes (africains) mangeurs de cerveau de singes avaient été infectés par ce virus, inoffensif chez d'autres primates; puis, on a soulevé le fait que des campagnes d'inoculation anti-polio avaient été faites dans les régions à épidémies; aujourd'hui l'on fait l'hypothèse que le virus du sida a au moins cent ans, qu'il était endémique en Afrique de l'Est, et que l'appauvrissement des populations, l'urbanisation explosive et le tourisme (sexuel) ont permis l'éclatement de l'épidémie.

Crédit foncier et Banque cantonale vaudoise

(ag) Les deux établissements bancaires vaudois ont présenté simultanément leurs résultats 1992. Vaud est le seul canton suisse à posséder deux banques cantonales. Sonderfall ! (Le cas genevois n'est pas de même nature.)

Le Crédit foncier vaudois, essentiellement voué au crédit hypothécaire, présente des résultats très satisfaisants malgré la crise immobilière. A cela deux raisons. Premièrement, sa gestion est ultraprudente. «*Konservative Politik*» juge la NZZ. Le prêt hypothécaire en premier rang préserve des surprises. Deuxièmement, le financement se fait par emprunts obligataires pour les deux tiers; le taux moyen ne varie que lentement; le long terme finance le long terme. Cela permet au Crédit foncier d'avoir une politique de prêts plus stable et plus modérée que les établissements bancaires à vocation universelle. Le taux du Crédit foncier étant utilisé comme référence pour la régulation des loyers, la vocation spécifique de cette banque sert les intérêts des locataires.

La Banque cantonale, comme banque universelle, supporte les difficultés conjoncturelles des entreprises et notamment des PME. La volonté d'intervenir sur le marché que dominent les trois grandes banques suisses implique des prises de risques plus grands et la recherche de collaboration nationale et internationale.

Faut-il fusionner les deux établissements ou sinon comment peuvent-ils mieux collaborer ? La question a été mise à l'étude l'été dernier, non sans précipitation, à la demande de la BCV, semble-t-il, avec l'appui du Conseil d'Etat.

Les explications données par les directeurs respectifs à l'occasion de la présentation des comptes sont de tonalité différente. Pas question de fusionner, dit-on côté Crédit foncier, mais recherche de synergie. Sans exercer de pression, il s'agit «*d'étudier à fond, très objectivement, toutes les hypothèses de travail*», dit-on côté BCV.

Les deux langages, sans se contredire formellement, ne se recourent pas. La spécificité des vocations de chaque établissement est telle qu'il faut écarter toute idée d'absorption. Sinon les locataires et les petits propriétaires seraient

englobés dans une politique plus générale; ils pourraient être appelés à compenser d'autres risques, à assurer une péréquation avec d'autres secteurs de l'économie, à leur désavantage. La «monoculture» du CFV leur garantit des conditions de clarté du marché. ■

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La troisième voie d'Ota Sik

(jd) L'économie planifiée de type soviétique s'est révélée incapable de nourrir les hommes et n'a pu subsister que par la contrainte policière. L'économie de marché fait preuve de plus de souplesse — c'est probablement la raison de sa survie — mais elle fonctionne par à coups en provoquant des coûts sociaux, humains et écologiques considérables. Conjuguer les avantages du libéralisme et une conduite souple de l'économie, tel est le défi que relève Ota Sik, ministre de l'économie du printemps de Prague et professeur honoraire de la Haute Ecole de Saint-Gall, dans un entretien accordé au *Tages Anzeiger* (2 février 1993).

Ota Sik est un fervent partisan de l'économie de marché qui, parce qu'elle privilégie la liberté d'entreprendre, est seule à même de garantir le dynamisme économique. Mais, talonnés par la concurrence, les agents économiques recherchent la rentabilité à court terme. Et la somme des comportements individuellement raisonnables ne conduit pas automatiquement à un développement économique et social harmonieux. Sik se démarque donc des néo-libéraux pour qui les grands équilibres résultent automatiquement de l'adaptation des conduites individuelles aux conditions changeantes du marché.

Pour être socialement profitable, la liberté d'entreprendre a besoin d'un encadrement. Pour Ota Sik, une évolution équilibrée des salaires et des profits est la condition indispensable d'un développement économique exempt de crises périodiques. En clair, il s'agit de coordonner la consommation et les investissements d'une part et la progression de la productivité d'autre part. «*Il y a développement optimal des dépenses de consommation lorsque ces dernières sont garanties par des investissements correspondant à la productivité du capital. Ce*

qui implique une régulation concertée de la distribution des revenus, de l'évolution des salaires comme de la participation des salariés aux bénéfices des entreprises.»

Convaincu de l'importance des intérêts matériels pour le comportement individuel comme de la nécessité de surmonter l'opposition entre capital et travail, Ota Sik défend un modèle de participation généralisée. Il constate qu'aux Etats-Unis le nombre des entreprises dont les salariés participent au capital a passé de 1600 à 8100 en dix ans et les employés actionnaires de 25 000 à 8 millions. Et c'est précisément ces entreprises qui dégagent les profits les plus élevés.

Au niveau macro-économique, les différents scénarios que rend possible la croissance de la productivité (augmentation de la consommation privée, des prestations publiques, abaissement de la durée du travail, meilleure protection de l'environnement, etc) devraient faire l'objet d'un choix démocratique. Une commission tripartite où seraient représentés l'Etat, les entreprises et les syndicats, élaborerait ces scénarios qui seraient soumis au suffrage populaire. La politique réincorporerait ainsi l'économie à qui il a laissé la bride sur le cou et dont il doit payer maintenant le coût des soubresauts. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Claude Bossy (cb)

Jean-Pierre Bossy (jpb)

Gérard Escher (ge)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Brigitte Waridel

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

L'INVITÉE DE DP

Livres à vous...

Brigitte Waridel

directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

Automne 1492: un imprimeur français installé à Lausanne se voit commander l'impression d'un missel par Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne. Ce *Missale ad usum Lausannensem* est appelé plus communément *Missel de Lausanne*, ou, mieux encore, *Missel de Jean Belot*, du nom de son imprimeur. Il sort de presse fin 1493. A ce jour, cet ouvrage est reconnu comme le premier livre imprimé à Lausanne.

Des machines et des hommes

1493-1993 : cinq siècles durant lesquels Lausanne s'affirme comme un lieu-phare de l'impression, de l'édition et des arts graphiques. Il y a bien sûr quelques creux de vagues, mais plus encore d'âges d'or dans cette longue page d'histoire, marquée par des phénomènes autant cultu-

rels que politiques et économiques. Ecrire cette histoire, c'est, indirectement, raconter celle des penseurs, des philosophes, des poètes, des scientifiques; celle des gouvernants, des rebelles, des censeurs, des libertaires; celle des ouvriers, des patrons, des artisans, des artistes. C'est l'histoire des hommes, et c'est celle des machines. Chef-d'œuvre sur grand papier ou libelle, almanach ou encyclopédie, chaque livre témoigne d'une idée, d'un espoir, d'une révolte, d'un amour; chaque page raconte son comptant de plomb, d'encre, de bois ou de chiffon.

1993 : les grandes bibliothèques achètent des CD-Roms, évoquent les enjeux d'une veille technologique devenue indispensable, pensent communication télématique. En même temps, elles protègent jalousement les manuscrits, les incunables et les livres précieux qui font la richesse du patrimoine confié à leur bonne garde. Au carrefour de ces deux mondes, le passé et le futur, ce cinq-centième anniversaire revêt donc une importance toute particulière.

Un livre et une exposition

En cette fin de siècle, c'est une banalité que d'évoquer la nécessité de s'interroger face à l'avenir; tous les métiers du livre vivent, depuis plusieurs années, un moment crucial de leur évolution. Pour certains, c'est une vraie tempête qui a emporté les hommes au profit de nouvelles machines; pour d'autres, c'est une complète révolution qui a transformé tout un savoir-faire. A cette croisée des chemins, imprimeurs, libraires, relieurs, papetiers, éditeurs, historiens, bibliothécaires ont uni leurs forces et leurs compétences pour marquer durablement cet instant de leur histoire. Sous le titre : *Le Livre à Lausanne, cinq siècles d'édition et d'imprimerie 1493-1993*, va sortir de presse un volume qui représentera la somme des connaissances actuellement acquises sur ce demi-millénaire¹. On pourra ainsi mesurer tout ce que l'on sait sur le sujet. Mais ce livre indiquera également les pistes qui restent à explorer pour éclairer certains pans de cette histoire encore dans l'ombre aujourd'hui. Sous ce titre également est proposée une importante exposition où les documents originaux et les objets côtoieront de superbes machines, celles-là mêmes qui ont donné naissance aux bel-

les typographies, aux gravures, tailles-douces et lithographies qui ont fait la renommée des arts graphiques lausannois. Des démonstrations donneront vie à ces machines².

Du latin et du vélin

Le *Missel de Jean Belot* comportait, cela va de soi, une partie musicale, dont les notes ont dû retentir dans la cathédrale de Lausanne. Elles retentissent encore, ce 25 février, sous une forme tout à fait nouvelle, dans une création inédite dont l'écriture résolument contemporaine vient donner un écho inattendu à ce témoin resté durant cinq siècles dans l'ombre. L'œuvre est une commande de la BCU de Lausanne; intitulée *Vox aeterna*, — rappel de la latinité du texte original oblige ! —, c'est elle qui ouvre le programme des manifestations qui salueront tout au long de l'année cet important anniversaire³. Témoins contemporains d'un art resté relativement discret à Lausanne et dans le canton de Vaud, quelques relieurs et relieuses poursuivent cependant une tradition qui a surtout brillé ailleurs en Europe, en France notamment. Que serait le livre sans la reliure d'art ? La BCU a aussi voulu rendre hommage à ces artisans, en s'associant aux Retraites Populaires pour une petite exposition qui s'ouvrira le 20 avril prochain aux Espaces RP, sous le titre *L'art de livre*. Seront exposées des reliures d'art créées et exécutées par Carmilla Schmidt, Michel Stulz et Roland Delacombaz. Une plaquette à tirage limité proposera un texte inédit de François Rossel, intitulé *Lettre à tes mains*, composé en typographie traditionnelle et imprimé sur vélin d'Arches.

1993 sera l'année du livre... ou ne sera pas ! ■

MÉDIAS

L'introduction de la télévision d'accompagnement depuis 9 heures le matin du lundi au vendredi sur la chaîne alémanique a augmenté de 40% l'offre de celle-ci. Les couples de présentateurs s'expriment dans différents dialectes pour se distinguer des chaînes allemandes. Le sigle TAF signifie «Tagesfernsehen» (télévision diurne).

Après cinq éditions pour lutter contre l'EEE, *Suisse Info* tente la durée en publiant un «Spécial numéro d'essai». Ce numéro d'essai n'a pas de publicité.

Heerlen, ville de 75 000 habitants de la province néerlandaise du Limbourg, possède une imprimerie qui fait rouler le *Limburgs Dagblad*, mais aussi une partie de l'édition européenne du *Wall Street Journal*, du *Nikkei* et du *Asahi Shimbun International*, deux quotidiens japonais.

¹ Réunissant les contributions de près de cinquante auteurs, cet ouvrage de 400 pages est publié à l'initiative de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, sous la direction de Silvio Corsini, par les Editions Payot. Sortie de presse le 20 mars 1993.

² Exposition présentée au Musée Historique de Lausanne, du 20 mars au 29 août 1993, également sous la direction de Silvio Corsini. Pendant la durée de l'exposition, le Musée organise d'autre part un cycle de conférences et offre la possibilité aux visiteurs de s'inscrire à des visites d'ateliers de graveurs, d'imprimeries, etc., à Lausanne et dans les environs. Le Comité d'organisation qui a coordonné ces deux projets est présidé par le professeur Claude Reymond.

³ Il s'agit d'un poème-cantate composé par Caroline Charrière, dont le texte est l'œuvre de Laurence Verrey, interprété par l'Orchestre symphonique et universitaire de Lausanne, sous la direction de Hervé Klopfenstein, avec pour récitant Yann Pugin, ainsi que le Chœur de Jade de Fribourg (25 février, à 20.30 heures). Cette création est due à l'initiative de Jean-Louis Matthey, responsable des Archives musicales de la BCU.

Sur une réédition des «Mémoires» d'Auguste Forel

(ag) Les «Mémoires» d'Auguste Forel, né à Morges, mort à Yverne, furent publiés d'abord à Zurich en 1935 («Rückblick auf mein Leben»); il fallut attendre six ans pour que sorte, à la Baconnière, l'édition française. Forel était bilingue. Sa bibliographie comporte un nombre impressionnant d'œuvres rédigées en allemand. Explication: en 1866, l'Académie de Lausanne n'était pas une université, elle ne comportait pas de faculté de médecine. Il fallut donc choisir entre Paris et Zurich. Forel choisit Zurich. Signe d'une rupture, peut-être.

Forel semble très proche dans le temps. Il est mort en 1931. Vous ou votre père ou votre grand-père auriez pu le rencontrer. Mais il est né avant l'extension du chemin de fer. Accélération de l'histoire. C'est ainsi qu'il raconte comment il se rendit avec ses parents, à l'âge de cinq ans, à Nice: chaise de poste jusqu'à Lyon, puis descente du Rhône en bateau, à vapeur, il est vrai, car les cheminières s'inclinaient sous chaque pont; puis voyage en mer jusqu'à Nice.

Ainsi s'insère dans sa vie le détachement définitif de Neuchâtel d'avec la Prusse (1857), la guerre franco-allemande de 1870: il participa à une mission médicale de la Croix-Rouge; ou encore, météorologiquement, le gel de tous les lacs suisses, Léman excepté, en 1879-80. On peut se laisser prendre par ce lacs de l'histoire individuelle et de l'histoire générale. Son maître d'anatomie et de psychiatrie à Munich fut le professeur Gudden, avec lequel il réussit la première coupe intégrale du cerveau. Gudden périt noyé dans le lac de Starnberg, entraîné par Louis II de Bavière en 1886. Chagrin sincère de Forel, auquel s'associent pour nous les images du *Crépuscule des dieux* de Visconti.

Rupture avec le milieu vaudois

Forel subit très fortement l'emprise familiale, celle de sa mère, craintive, angoissée, introvertie, pieuse. A trente-quatre ans, lorsqu'il décida de se marier, tardivement, étant professeur à l'Université de Zurich et directeur du Burghölzli, annonçant son projet à ses parents, il se vit reprocher de ne pas les avoir consultés préalablement.

Mais dès l'âge de huit ans, il affiche avec détermination sa volonté d'être entomologiste ou, plus précisément, myrmécologiste, spécialiste des fourmis. Très tôt, il assume son détachement de

toute croyance religieuse. Physiquement et intellectuellement même, il creuse sa différence. Timidité maladive, incapacité de mémoriser ce qui l'ennuie, mais faculté de concentration et d'énergie au-dessus de la moyenne.

Cette affirmation de soi implique, deuxième cercle après la famille, la rupture d'avec le milieu vaudois, «Bieau pays, pouettes zens».

Ainsi, cette coupe sociologique de Morges.

«Il y avait à Morges cinq classes sociales: les descendants des anciens baillis bernois (les de Mestral, les de Goumoens, les de Buren et d'autres) qui, depuis la défaite de Berne par Napoléon, bou-daient dans leurs châteaux et géraient leurs propriétés. Puis la classe des Vaudois autochtones, jadis révolutionnaires, qui aidèrent à vaincre les Bernois et formèrent, dans la suite, le parti conservateur des propriétaires terriens; les familles La Harpe, Muret, Monod et Forel en faisaient partie. En troisième lieu, les radicaux qui s'emparèrent peu à peu de toutes les places et devinrent, par la suite, aussi conservateurs que les précédents. Enfin, la petite bourgeoisie et le prolétariat. Ce dernier avait déjà, à l'époque de mon enfance, perdu toute dignité en raison de la dépendance où le maintenaient les autres classes ainsi que du bureaucratisme et du pharisaïsme de celles-ci.»

Et Freud...

Le cheminement parallèle de Freud et de Forel frappe, Forel précédant Freud de huit ans, à sa naissance et dans la mort: formation d'anatomiste, de neurologue, intérêt pour le travail de Charcot, puis pour l'école de Nancy, recours à l'hypnose, importance de la sexualité... Quand on lit les *Mémoires*, on attend donc le jugement de Forel sur Freud. Mais il ne le cite que

marginale; il n'a pas à partir de l'expérience hypnotique fait le saut de la psychanalyse. «Je me ralliai aux conceptions de Breuer sur la méthode cathartique, mais ne pus que répudier les exagérations de Freud, notamment ses théories sur la sexualité du nourrisson, son interprétation souvent tendancieuse des rêves, etc». Quant à C.G. Jung, un compatriote pourtant, qui travailla au Burghölzli deux ans seulement après que Freud l'eut quitté, l'ayant dirigé vingt ans, il ne cite pas une seule fois Forel dans ses mémoires. Point commun avec Freud: la même incompréhension de l'art moderne. Le très beau portrait que Kokoschka fit de lui laissa Forel indifférent: «Je n'achetai pas mon portrait, mais Kokoschka connut plus tard le plus grand succès».

Monastique...

Le libre-penseur militant, le croisé de l'abstinence de tout alcool avait un goût de l'action digne des créateurs d'ordre. Il voyage en missionnaire-pionnier, notant avec jubilation chaque loge des Templiers qu'il fonde sur son passage. Sa volonté d'améliorer la race humaine et son darwinisme le firent défendre les thèses eugénistes. Avec quel enthousiasme il suivrait aujourd'hui les progrès de la génétique! Quant au socialisme auquel il adhéra, en désavouant d'emblée les premières manifestations du totalitarisme soviétique, il en fixa l'ambition d'emblée: «le socialisme sera moral ou ne sera pas». ■

Auguste Forel: *Mémoires*, fac-similé de l'édition de 1942 (à la Baconnière, Neuchâtel), Imprimerie du Journal de Morges.

EN BREF

L'anglais n'est pas la seule langue qui permet aux Suisses de converser quand ils n'y arrivent pas dans les langues nationales. A l'Exposition universelle de Séville, c'est l'espagnol, la seule langue qu'ils maîtrisaient tous suffisamment pour se comprendre, qui a permis aux cinquante employés du Pavillon suisse de communiquer.

La municipalité de Berne sera composée d'une majorité de femmes si la candidate UDC est élue le 2 mai. En date du 24 janvier 1993, le corps électoral de 91430 personnes était composé de 58% de femmes et 42% d'hommes.

Automutilations cantonales et romandes

(y) Tout le monde déplore — en faisant semblant de les découvrir — les très sévères règles du jeu qui déterminent les conditions d'éligibilité au Conseil fédéral. Or, en rappelant que les candidat-e-s doivent appartenir au bon parti (formule magique oblige), ne pas faire de la politique dans un canton déjà «représenté» au Conseil fédéral et surgir au moment opportun, on oublie, tout simplement, les contraintes supplémentaires que s'imposent les cantons, de fait ou de droit.

A cet égard, les cantons romands se distinguent par un goût immodéré pour la surenchère masochiste. Pour preuves, quelques rappels en forme de constats sommaires.

Traditionnellement peu attirés par les officialités fédérales, les Genevois ne s'en indignent pas moins de leur mise à l'écart du Conseil fédéral depuis 1919, sans voir qu'ils ne savent pas coller derrière une candidature unique. Christiane Brunner fait sans doute beaucoup mieux que les Schmidt, Fontanet, Ducret et autres Grobet; mais l'unanimité n'y est pas, et cela se sait outre Sarine.

En Pays de Vaud, et malgré un fédéralisme très anti-Berne, on a constamment eu «son» conseiller fédéral, radical bien sûr, depuis plus de 110 ans, sauf pendant les périodes de trois et sept ans succédant à des ministres contestés (MM. Marcel Pilet-Golaz et Paul Chaudet). Et s'il devait advenir que, faute de relève, le «grand vieux parti» ne puisse fournir de successeur, ses responsables préféreraient une nouvelle interruption de la fidèle présence à Berne plutôt que d'en partager les honneurs avec une autre formation politique, forcément moins représentative à leurs yeux.

Au Valais, où la Berne fédérale passe pour l'empêcheuse de Rawyl et la payeuse du futur Lötschberg de base avec sortie au Mundbach, on «prépare» après vingt ans et dans le paradoxe la succession de Roger Bonvin: les démocrates-chrétiens majoritaires (jaunes et noirs confondus) veulent montrer qui gouverne dans le Vieux Pays en retirant l'Instruction publique au seul radical du gouvernement cantonal, alors que des mêmes rangs minoritaires sortira

peut-être le futur radical romand au Conseil fédéral.

A Fribourg, autre canton bilingue, la minorité alémanique hésite à s'avancer sur la scène fédérale, tandis que les francophones ne savent trop où chercher celui ou celle qui reprendra le flambeau brièvement tenu par le malheureux Jean Bourgnicht, il y a déjà plus de trente ans.

Dès avant son entrée en souveraineté, la République et Canton du Jura avait prévu d'interdire constitutionnellement à ses conseillers d'Etat de siéger aux Chambres. Moyennant quoi le personnel politique jurassien doit choisir entre le château cantonal et le parlement fédéral, se privant ainsi de (presque) toute chance d'accéder à l'Exécutif suprême du pays.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de voir les Neuchâtelois, qui ont moins d'états d'âme face au pouvoir en général et à celui de la Berne fédérale en particulier, aligner les conseillers fédéraux l'un derrière l'autre: Max Petitpierre (1944-61), Pierre Graber (1969-78), Pierre Aubert (1978-87), René Felber (depuis 1988). Profondément divisés entre gens du Haut (de tradition internationaliste et socialiste) et gens du Bas (où dominent les familles de la haute), les Neuchâtelois savent admirablement faire bloc derrière leur candidat à l'investiture ministérielle. Système dont l'efficacité démontrée devrait donner de quoi réfléchir à Genève.

LIENS

Rupture entre la Suisse et le Liechtenstein ?

(c) Pendant plus de septante ans, la Suisse et le Liechtenstein ont vécu des fiançailles assez paisibles, mais depuis quelques années, les liens se relâchent. Vaduz, la Douce vallée (*vallis dulcis*), comme l'appelait un journaliste français au début du siècle, mène sa vie de son côté: adhésion au Conseil de l'Europe et à l'AELE, aux Nations unies et à l'Espace économique européen.

Sur le plan intérieur, on assiste à des changements structurels. Une tentative de «coup d'Etat» l'automne passé pour faire plier le prince a été faite par des milieux de l'économie et des services

de l'Etat, selon des sources dignes de foi. Les récentes élections, suivant le vote favorable à l'EEE, marquent une orientation nouvelle, qui n'est pas nécessairement favorable à la coopération avec la Suisse. Le chef du gouvernement, qui a été à la tête du pays pendant dix-neuf ans, doit quitter le pouvoir. Une équipe toute neuve occupera les cinq sièges de l'exécutif, dirigé par Markus Büchel, issu du parti minoritaire (et ancien traducteur au Tribunal fédéral à Lausanne). Même si les deux grands partis renouvellent leur alliance pour gérer les affaires du Liechtenstein, l'opposition a maintenant une existence réelle.

La Liste libre a enfin réussi à dépasser le quorum de 8% et a deux sièges à l'assemblée qui compte vingt-cinq membres. Autrefois, le prince désignait trois des quinze membres du Parlement; aujourd'hui, l'opposition parlementaire obligera le gouvernement à tenir compte de la volonté populaire.

La révision des accords entre la Principauté et la Suisse aboutira-t-elle à un changement d'orientation ? Vaduz préférera-t-elle travailler avec Vienne ? ■

FORMATION

L'âge des études

(ré) Si aujourd'hui, en Suisse, 96% des jeunes gens âgés de 6 à 16 ans sont scolarisés, ils ne sont plus que 63,8% pour les hommes (contre 60,2% en 1980) et 47,9% pour les femmes (40% en 1980) à l'âge de dix-neuf ans, apprentissage compris. A vingt ans, ils sont encore moins nombreux, puisqu'on ne compte plus que 36% d'hommes à user des bancs d'écoles ou d'universités; ils sont encore 20,9% à 24 ans et 8,1% à 29 ans. Pour les femmes, les taux décroissent dans les mêmes proportions, mais ils sont toujours plus bas que ceux concernant les hommes. Entre 1980 et 1991, on constate que le taux de scolarisation des hommes et des femmes augmente d'environ 5 points, aussi bien à 20 qu'à 24 ans, mais il reste plus stable pour les étudiants plus âgés. Il y avait en 1991 en Suisse 30 500 personnes âgées de vingt ans et qui suivaient une formation. 3300 préparaient une maturité, 15 400 terminaient un apprentissage, 9700 commençaient une formation tertiaire dont 7100 à l'Université.

Source: OFS et Numerus n° 2/93.